

600 - Développement et animation territoriale

**6-Développement et animation du territoire -
Orientations stratégiques de la politique
départementale**

CD/2019/101

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Partir des territoires, de leurs forces, de leurs dynamiques constitue un élément fondamental du nouveau modèle d'action publique engagé par le Département depuis 2015.

L'alliance des compétences et des territoires, la promotion des solidarités et la cohésion sont profondément ancrées dans la vocation du Département, par ses compétences et par ses modes d'action.

Fédérer autour de projets partagés, faire converger les énergies, s'inscrire dans les enjeux transfrontaliers et européens sont les vecteurs d'un développement territorial fort à l'échelle alsacienne. En renforçant son rôle de coordinateur et de soutien au développement territorial, le Département se projette dans l'avenir d'un territoire de cœur et de destin.

En 2020 en matière de développement et d'animation du territoire, il s'agit tout autant d'agir dans le Bas-Rhin que de construire l'Alsace.

Ainsi, les engagements liés à la refondation des politiques publiques sportives, culturelles et touristiques se poursuivent en renforçant l'animation des réseaux, en mobilisant l'ingénierie des services et opérateurs du Département, et en poursuivant la dynamique engagée dans le cadre des contrats départementaux.

Par ailleurs, après une année 2019 d'état des lieux des politiques publiques alsaciennes, 2020 verra la préfiguration des premières convergences volontaristes pour la création de Collectivité Européenne d'Alsace.

Le développement et l'animation territoriale ont vocation à soutenir l'attractivité des territoires et à bénéficier au mieux-être des Bas-Rhinois. Soutenir les acteurs et les projets à même de développer de l'activité, faciliter la vie des habitants à tous les âges et renforcer le vivre-ensemble sous-tendent l'engagement du Département et le soutien des projets.

Acteur de la cohésion des territoires et des citoyens, le Département, grâce à sa connaissance fine des attentes et des évolutions de ses territoires, est, par excellence, un

accompagnateur des projets , d'expertise et de développement de politiques publiques au plus proche des citoyens.

1. ADOPTER UNE VISION PARTAGEE DES ENJEUX ET DES LEVIERS D'ACTION POUR UN DEPARTEMENT 100% UTILE ET INNOVANT POUR LES BAS- RHINOIS ET LES ALSACIENS

Les évolutions sociétales et technologiques engagent des mutations majeures dans le quotidien des Bas-Rhinois. Elles se traduisent dans les changements de mentalité, des modes de vie et dans l'attente des citoyens dans leur rapport à l'action publique.

1.1. Inscrire le développement territorial au sein de l'espace rhénan et dans la perspective de la Collectivité Européenne d'Alsace

Le développement du Bas-Rhin, Département à forte vocation transfrontalière et européenne, s'appuie aussi sur une politique volontariste à l'international. La promotion et le renforcement du statut européen de Strasbourg ainsi que la construction d'un bassin de vie pleinement intégré dans l'espace rhénan mobilisent son engagement.

Strasbourg a un rôle essentiel à jouer dans la construction de l'Europe politique et citoyenne de demain. Concentrant les sièges d'institutions qui représentent les peuples européens et la défense de leurs droits (Parlement Européen, Conseil de l'Europe, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Centre Européen de la Jeunesse, Médiateur Européen), Strasbourg peut s'affirmer comme capitale de la démocratie et de la citoyenneté européennes. Par son histoire et sa position géographique au cœur de l'espace rhénan, la capitale parlementaire européenne est ancrée dans un territoire d'innovations transfrontalières, moteur de la relation franco-allemande, où se construit l'Europe du quotidien, au plus proche des citoyens.

Dans le contexte de nouvelle mandature européenne, la défense du siège du Parlement Européen et le renforcement de la vocation européenne du territoire sont des enjeux essentiels, au cœur des priorités du Département du Bas-Rhin. Il a ainsi amplifié son effort financier en soutien du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020, et porte, en étroite partenariat avec la Task Force Strasbourg the Seat, une étude consacrée à l'accessibilité du siège et au renforcement des institutions européennes à Strasbourg (étude présentée à la séance plénière du 4 novembre 2019).

Au 1er janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace sera le chef de file de la coopération transfrontalière. Cette réalité est déjà particulièrement active en Alsace du fait de l'ancienneté des coopérations à l'échelle du Rhin Supérieur.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019 a affirmé d'une façon nouvelle l'importance des coopérations franco-allemandes à l'échelle locale. Il consacre le rôle des collectivités territoriales et des Euro-districts, dans la poursuite de l'intégration européenne. Ce processus inédit, et longtemps sous-évalué, vise à instituer à l'échelle régionale et locale des habitudes de coopération et à doter les collectivités des instruments nécessaires à la réalisation des projets qu'elles partagent.

Dans cette séquence particulière, où la création de la Collectivité Européenne d'Alsace coïncide avec la volonté de faire progresser la coopération franco-allemande à l'échelle territoriale, il importe que le Bas-Rhin, la Collectivité Européenne d'Alsace et l'Alsace s'inscrivent pleinement au sein du Rhin Supérieur. A cet égard, la stratégie 2020-2030 de

la Région Métropolitaine Trinationale (RMT), approuvée par l'Assemblée Départementale le 4 novembre 2019, est construite sur la base d'enjeux fondamentaux pour le Bas-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace : réduire les obstacles aux frontières, développer les mobilités, renforcer les leviers de croissance économique et durable, promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies, etc.

Il est proposé que les actions du Département en matière de développement territorial s'inscrivent dans ce cadre dynamique et fédérateur. L'expérimentation qui sera réalisée, dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des publics aux Services, en lien avec Pamina, et portant sur une offre de soins de proximité transfrontalière, en est une illustration.

1.2. La mutation de l'engagement social invite à renouveler le soutien à la vie associative

La conception et la forme de l'engagement social se renouvellent. A l'engagement bénévole de longue durée, souvent dans la même association, se substitue la capacité à se mobiliser rapidement sur un sujet d'intérêt et qui, par une action forte et souvent généreuse, se traduira par des effets rapides. La mobilisation des bénévoles dans les festivals du département en est particulièrement représentative.

Le bénévolat des Bas-Rhinois oscille sur une large palette de l'engagement. Pour le monde sportif, la structuration du bénévolat sur lequel il s'est construit se modifie, les pratiquants sont à présent plus enclins que par le passé à consommer un service plutôt qu'à contribuer au développement associatif.

Dans le domaine de la lecture publique, le réseau de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin est fort de ses 2 200 bénévoles mais les questions de l'avancée en âge et de la capacité à s'adapter aux usages numériques sont non négligeables.

Dans le domaine du patrimoine, les veilleurs de châteaux, en nombre moins importants, ont cependant une action considérable sur la préservation du patrimoine. C'est leur fort attachement à l'histoire locale qui les mobilise et susciter de nouveaux passionnés est un enjeu constant pour les associations et le Département.

Dans le Bas-Rhin, près de 20 000 associations sont actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs. Elles jouent un rôle irremplaçable dans les quartiers, les villes et les villages du département où elles sont actives au quotidien.

Sensible à ces évolutions, le Département s'est mobilisé, dès 2015, pour refonder son partenariat avec le mouvement associatif afin de relever, dans une démarche conjointe, les défis de l'engagement et prendre en compte collectivement les nouveaux enjeux sociétaux. Ces travaux ont abouti à l'adoption d'orientations stratégiques fondatrices d'une politique départementale de la vie associative. Sa mise en œuvre, assurée de manière transversale par toutes les missions du Département, est fortement incarnée, en territoire, par une équipe de quatre conseillers à la vie associative, interlocuteurs de proximité des acteurs locaux.

Pour 2020, il est proposé que l'appui aux associations, porté par toutes les missions du Département, reste une priorité d'accompagnement aux territoires.

Les travaux du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative ont conduit en 2019 à l'expérimentation d'un fonds de secours aux associations adopté par l'assemblée plénière au mois d'avril. Il est proposé que la possibilité de faire appel à cette aide ponctuelle soit reconduite pour l'année 2020.

1.3. La transformation numérique de la société pose le défi de l'agilité et de la digitalisation de l'action départementale

La transformation digitale et son introduction dans tous les domaines de la vie bouleversent les relations sociales, les modes de travail et la relation aux services publics. De nouvelles entreprises prennent place en offrant des services de mise en relation pour le déplacement des particuliers, la livraison de repas ou de nombreux autres services via des applications sur smartphone. Tout en veillant à ceux qui pourraient perdre leurs repères et leur capacité d'autonomie, le Département se veut aussi agile dans son offre de service.

Le Département du Bas-Rhin fait le pari de la transformation de l'action publique par le numérique, par l'open innovation, par de nouveaux partenariats, par de nouvelles expérimentations et modes de collaboration, par une plus grande proximité à l'usager/habitant. A travers cette nouvelle dynamique, le Département se pose comme un acteur incontournable, et en mouvement en Alsace, pour renforcer l'attractivité de la collectivité auprès de partenaires tels que les start-up, le secteur privé et d'autres collectivités.

Le label de Bibliothèque Numérique de Référence dont l'obtention est envisagée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, au printemps 2020, répond à cette volonté du Département d'être acteur public de proximité, non seulement par son action territorialisée mais aussi en étant aux côtés et avec toutes les générations des Bas-Rhinois, celle des « boomers » comme celle des « digital native ».

Ce label a pour objectifs :

- d'atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés),
- de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

1.4. L'amélioration de la qualité de vie renvoie à la nécessité d'une offre des services proche, utile et adaptée aux habitants

Il est dans la philosophie et le fonctionnement intrinsèque du Conseil Départemental de travailler avec et aux côtés de tous les acteurs de terrain, avec un même enjeu : améliorer la vie et la qualité de vie des Bas-Rhinois. Le Département s'investit au quotidien sur les territoires, au plus près du maillage territorial, avec notamment les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales, les Centres Techniques, les collèges et les Relais culturels. Les services du Département représentent pour une part importante, ces

services de proximité.

Les territoires d'aujourd'hui et de demain ne s'appréhendent pas seulement sous l'angle géographique et local d'accès aux services, mais se construisent et se modernisent en intégrant la dimension numérique et les nouveaux rapports des citoyens au service public. On parle dorénavant davantage de la notion d'accessibilité aux services.

Les enjeux de l'avancée en âge de la population et de la démographie médicale, du développement durable et de la mobilité, incitent à la mutualisation et à l'alliance des territoires et des acteurs. La mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Publics aux Services (SDAASP) avec ses 48 actions, coconstruites avec les partenaires et l'Etat, représente une partie des réponses apportées en 2020.

A destination de tous les acteurs locaux, EPCI, communes, opérateurs, associations, habitants, le SDAASP vise à mutualiser, à proposer et à pérenniser une offre de services de proximité toujours plus denses et adaptés aux nouveaux modes de vie et aux aspirations des habitants. Le pilotage départemental réaffirmera sa place charnière de développeur de territoires et d'attractivité.

1.5. La demande de participation des citoyens conduit à développer la démocratie d'implication comme nouveau standard de la production des politiques publiques départementales

La participation des habitants, citoyens, usagers à l'aménagement de leur cadre de vie et à la définition des politiques publiques est un enjeu essentiel du développement durable et de la vie démocratique.

Le dialogue entre les usagers et les élus est un défi important et notamment pour les usagers des services publics. Dans ce cadre, l'implication des Conseillers Départementaux aux instances participatives des usagers, du type conseil de vie sociale dans les EHPAD, contribuera à renforcer le lien entre la collectivité, les personnes âgées et leurs familles ainsi qu'avec le personnel des établissements.

Les habitants, sollicités de toutes parts dans un monde en perpétuel mouvement souhaitent légitimement occuper leur juste place dans l'élaboration des projets qui les concernent et les impactent. Cela ne peut que renforcer le lien élu/citoyen et apporter une efficience accrue de la politique publique et de ses projets.

Dorénavant, il ne saurait y avoir de projet sans « maîtrise d'usage » ou « expertise d'usage ». Il ne s'agit pas, pour les habitants, de se substituer aux autres acteurs du projet, qu'ils soient le maître d'ouvrage qui commande le projet, ou le maître d'œuvre, qui met en œuvre cette commande. La finalité est de permettre à l'habitant, le citoyen, l'utilisateur, de prendre sa place dans la construction de l'action publique. Ce nouvel équilibre s'accompagne de modifications des pratiques de la collectivité et prend appui sur le renforcement de la responsabilisation. En effet, ce nouveau paradigme responsabilise une strate plus conséquente d'acteurs et les solutions à trouver deviennent l'affaire de tous et résultent de démarches collaboratives.

2. FAVORISER L'ALLIANCE DES TERRITOIRES ET DES COMPETENCES AU TRAVERS DE PARTENARIATS RENFORCES ET ELARGIS

Il est proposé que les priorités du développement territorial soient déterminées par le cadre stratégique défini par les orientations du Conseil Départemental, et que leur mise en œuvre s'appuie sur des modes de contractualisation favorisant les alliances et des politiques publiques actualisées.

2.1. Des modalités d'actions au service de l'alliance des territoires des compétences et des acteurs

Le Département, qui s'adapte à la stabilité de l'action publique, a aussi la volonté de mener une action contemporaine à celle de la société et solidaire des territoires. Sortir du fonctionnement traditionnel d'attribution d'aides par dispositif pour développer une approche de complémentarités d'intérêts, d'engagements réciproques et de prise en compte des besoins des habitants, tel est le défi que sont en train de relever les contrats départementaux. Outils au service de tous les acteurs publics et privés des territoires, ils s'appuient sur une démarche coconstruite beaucoup plus forte et beaucoup plus transversale.

- **Des contrats départementaux créateurs d'opportunités**

La dynamique des contrats départementaux est lancée. Au cours de l'année 2018, toutes les Communautés de communes, la Communauté d'Agglomération, l'Eurométropole et 504 communes ont délibéré pour approuver les contrats départementaux de développement territorial et humain et les enjeux partagés de développement et d'attractivité. Les contrats-cadre des quatre territoires d'action (Ouest, Nord, Sud et Eurométropole), volets stratégiques du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour la période 2018-2021, sont désormais mis en œuvre dans des projets à forte valeur ajoutée pour le territoire et les habitants.

Au travers de ces projets, l'ambition du Département est de dépasser la simple logique de financeur pour co-construire des réponses locales aux enjeux de société. Il s'agit d'avoir une approche différenciée dans la déclinaison des politiques publiques en fonction des spécificités des territoires grâce à une forte implication des acteurs locaux. Les acteurs s'engagent dans un partenariat pérenne ancré dans les réalités quotidiennes et qui dépasse largement le projet immobilier. C'est le cas par exemple des premiers projets engagés autour des périscolaires et qui intègrent le soutien à la parentalité, l'articulation avec les réseaux d'assistantes maternelles, l'inclusion des enfants en situation de handicap, le bilinguisme etc...

Cette ambition apporte une réelle valeur ajoutée dans la relation du Département avec ses partenaires.

Le défi majeur des contrats départementaux est d'avoir un effet levier sur l'émergence et la réalisation de projets fédérateurs, facteurs de développement et d'attractivité et améliorant le service public pour les Bas-Rhinois.

Quelques mois après l'approbation des contrats-cadre, le défi est en passe d'être relevé : cent-dix projets de développement et d'attractivité sont en cours de co-construction avec les acteurs des territoires.

103 projets de développement et d'attractivité ont été votés au 31/10/2019 pour un montant de 65 M€ et mobilisent déjà aux côtés des collectivités plus d'une cinquantaine de partenaires locaux : grands acteurs institutionnels (Etat, CAF, Caisse des dépôts et consignations...), associations dans le domaine de la santé (REDOM, Cœur et Santé, clubs seniors...), du tourisme et de l'attractivité (Maison du pain, GO Elan, Vis-à-vis...) ou de l'éducation (Compagnons du devoir, Outil en main, associations de parents d'élèves...),

entreprises locales et partenaires de l'ingénierie.

- **Le Fonds d'innovation territoriale**

Le Fonds d'innovation territoriale prend son envol en accompagnant les Communautés de communes et les Communes dans la préfiguration de leurs projets (tourisme innovant, réseaux de mobilité douce, conciergerie solidaire...). Souple, utile, rapide, il a atteint son rythme de croisière en 2019 et se poursuit en 2020.

En parallèle, le Département continue d'assumer son rôle de solidarité pour financer les investissements indispensables à la vie locale aux côtés des communes grâce au Fonds de solidarité communale et au Fonds d'urgence pour les collectivités frappées par les inondations.

En 2020, un moment fort sera le lancement des conseils de territoires d'action, à la fois instance de coordination et de concertation locale des contrats départementaux et espace d'échanges pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover.

- **Le projet de convention avec l'Université de Strasbourg - UNISTRA**

Afin de potentialiser leurs actions, leurs compétences et leurs enjeux communs, l'UNISTRA et le Département se sont accordés sur plusieurs objectifs concertés :

- le développement du territoire,
- la réussite éducative et professionnelle,
- la dynamisation de l'excellence, de la culture et de la vie scientifique,
- le développement de cultures professionnelles partagées.

Parmi les perspectives ouvertes par ce partenariat nouveau, il est intéressant de noter le renforcement de l'ancrage territorial des formations pour concourir au développement local. En effet, le Département, au travers de son rôle d'ingénierie au service des territoires, et l'Université de Strasbourg, au travers de ses formations appliquées, pourraient s'associer pour amplifier leurs actions réciproques. Dans un esprit de coopération gagnant-gagnant, la co-construction de stages de formation permettrait aux deux institutions d'offrir aux étudiants le bénéfice d'un environnement de formation particulièrement réaliste et responsabilisant et aux collectivités locales l'avantage d'un accompagnement plus riche et diversifié dans le développement de leur projet.

2.2. Une ingénierie publique qui favorisera le développement et un aménagement durable.

Le Département est historiquement au cœur de l'ingénierie publique, directement via ses services (mobilité, emploi, lecture publique...) et, en tant que partenaire et financeur de la plupart des structures intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'habitat, la culture...

En 2020, le Département poursuivra la mobilisation de son ingénierie interne au service des territoires, notamment dans le cadre des contrats départementaux, et son articulation avec les structures d'ingénierie publique partenaires (ATIP, EPF d'Alsace, ADT, ADIRA, CAUE, SYCOPARC, VIABITAT 67, SDEA, Archéologie Alsace ...). Ce réseau départemental d'ingénierie publique permet aujourd'hui la complémentarité des expertises pour répondre aux besoins et spécificités des territoires. Au-delà de l'action de chacun de ses membres, son action collective portera notamment en 2020 sur les centralités dans le cadre des Comités Locaux de l'Habitat et de l'Attractivité

(Expérimentation à Sarre Union, Maison Alsacienne du 21ème siècle..) et l'accompagnement des communes sinistrées par les inondations.

2.3. La définition et la mise en œuvre d'une stratégie Data pour favoriser l'émergence de réponses adaptées

Pour le Département, la finalité de la stratégie Data est de capter, produire et diffuser de la donnée pour le développement du territoire.

- **Le projet d'observatoire départemental**

Une première concrétisation proposée en serait l'ouverture, via le nouveau site internet, de l'Observatoire Départemental répondant à deux objectifs forts : valoriser des données disponibles à des fins de connaissance du territoire et d'aide à la décision et permettre à différents publics « d'observer » le Département, ses habitants, ses politiques publiques pour un exposé, un travail universitaire, un article de presse, postuler au Département, analyser les politiques, les évaluer et les faire évoluer.

- **Le nouveau site internet du Département**

Attentif au parcours de usagers et soucieux de toujours simplifier l'accès au droit et dispositifs, le Département a refondé son site internet et la présentation de l'ensemble de ses services aux usagers et aux socioprofessionnels. Son nouveau site, résolument épuré a été construit en 2019 . Les fonctionnalités qu'il développera en 2020 mettront encore l'accent sur les e.services.

2.4. La mise en œuvre d'actions nouvelles issues de la refondation de politiques publiques qui affirme le rôle levier central du Département en matière de développement local

La culture, le patrimoine, le sport et le tourisme constituent des secteurs clefs pour le développement des territoires, leur attractivité et l'emploi.

- **La politique départementale du sport : renouveler les pratiques, soutenir l'engagement associatif**

Le sport constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique et de qualité de vie, vecteur essentiel de cohésion sociale sur les territoires. C'est un bien commun d'utilité sociale, reconnu comme un investissement social.

A ce titre, il a légitimement sa place dans toutes les politiques publiques et notamment celles du Département, au titre de ses compétences majeures en matière d'action sociale et d'attractivité des territoires.

Par sa forte capacité mobilisatrice et le sentiment d'appartenance qu'il favorise, le sport participe à l'attractivité des territoires et à leur animation en rassemblant autour de lui, quel que soit l'âge, l'origine, les aptitudes de ses pratiquants.

Ces dernières années, le sport et son environnement ont changé : les pratiques se développent et se diversifient, la compétition est moins prisée, au profit d'une activité plus libre, moins contraignante, plus accessible. Le Département se doit de prendre en compte cette évolution des pratiques sportives et les attentes des pratiquants pour mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations et les collectivités dans leurs efforts

pour proposer des équipements, des lieux de pratiques et les activités répondant à ces attentes.

Le Département du Bas-Rhin dispose de nombreux atouts sur lesquels la pratique sportive peut s'appuyer et trouver son développement :

- un fort potentiel en matière de sport de nature avec des sites, des espaces et des itinéraires de pratiques remarquables, soit plus de 700 lieux de pratique, couvrant tous les territoires et d'accessibilité aisée qui, grâce à la mise en place d'animations, gagnerait en lisibilité ;
- le sport, notamment le sport de nature est reconnu comme un fort vecteur de création d'emplois à travers l'encadrement sportif, l'hébergement, la restauration, et les besoins en articles de sport ;
- un réseau associatif développé sur tout le territoire avec une forte implication du monde associatif. Celle-ci se traduit par un partenariat de qualité avec les comités départementaux et une participation active au Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA) ;
- une Maison des Sports mise à la disposition du monde sportif par le Département;
- des clubs d'envergure qui constituent autant de locomotives pour la motivation des pratiquants.

Enfin, il est proposé que le fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux soit mobilisé pour permettre la modernisation des équipements sportifs des Communes et Intercommunalités. Depuis 2018, 50 projets locaux ont déjà été recensés et 21 conventions de partenariat (dont notamment celle pour la construction et la rénovation de plus de 20 équipements sportifs de proximité sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg) ont déjà été signées pour un montant d'aide de 39 M €. Les autres sont en cours de coconstruction avec l'ensemble des partenaires. Il s'agit principalement des équipements couverts (gymnases, piscines) et extérieurs (stades, terrains de grands jeux) utilisés par les collégiens, mais aussi ceux qui permettent le développement maîtrisé des sports de nature (escalade, canoë- kayak), l'accueil de publics prioritaires (personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap, publics éloignés de la pratique sportive) ou encore le développement de l'attractivité du territoire via l'excellence sportive.

• **Une politique culturelle conjuguant solidarité et rayonnement**

L'année 2019 a permis de mettre en œuvre les orientations du Schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine voté en décembre 2018. Pour répondre aux évolutions sociétales, cinq enjeux stratégiques y sont retenus :

- favoriser l'accès à la culture et au patrimoine pour garantir le vivre ensemble et le lien social ;
- promouvoir l'identité et l'excellence culturelle alsaciennes ;
- soutenir l'innovation et la création culturelles ;
- valoriser et révéler la filière castrale alsacienne ;
- contribuer au développement et à l'aménagement culturel, patrimonial et touristique du territoire.

En 2020, les orientations stratégiques du schéma s'incarneront au travers de projets concrets :

Faire de la culture et du patrimoine des leviers d'animation, d'attractivité et de développement pour le Bas-Rhin, l'Alsace et à l'échelle du bassin rhénan

Le projet d'une saison culturelle départementale vient se conjuguer avec plusieurs autres orientations : vivre le fantastique dans les châteaux, renouveler les expériences de médiations culturelles et animer la filière castrale. Une saison des châteaux labélisée par l'illustrateur John Howe, auteur de l'univers imaginaire et graphique du « Seigneur des anneaux » répond à ces différents objectifs. Les crédits prévus à cet effet seront complétés par des cofinancements haut-rhinois et transfrontaliers permettant de solliciter un microprojet INTERREG. Ces financements permettront de construire un fil conducteur artistique et communicant fédérateur, permettant à l'instar du festival VOOLP, de créer une itinérance des publics entre 6 châteaux de l'espace rhénan, en France, en Allemagne et en Suisse de mai à octobre 2020. Cette démarche participative et partenariale permettra en outre de valoriser les initiatives d'acteurs et d'opérateurs locaux accompagnant ainsi artistiquement la renaissance institutionnelle de l'Alsace.

Faire de l'innovation, de la digitalisation, de la création et de la dimension transfrontalière des marqueurs du projet culturel et patrimonial départemental

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association ACCRO à Strasbourg, organisateur du concours Tango et Scan, le Département pourra agir dans le cadre de sponsoring au développement de nouvelles formes de médiation numérique pour accéder au patrimoine, à l'histoire et à la culture notamment dans le cadre de sa politique castrale. Un budget de 100 000 € d'investissement sera notamment affecté dans le cadre du décret sur l'innovation du 24 décembre 2018 pour mobiliser les acteurs locaux dans cette dynamique d'innovation culturelle.

Proposer une offre culturelle et patrimoniale aux Bas-Rhinois, accessible à tous les âges de la vie, favorisant l'épanouissement et le lien social

En 2020, la reconduite des concours culinaires en EPHAD conjugueront le lien social et intergénérationnel, l'animation des territoires et l'action culturelle. Cette initiative qui a rencontré un franc succès en 2019 est emblématique d'une recherche continue d'actions permettant de toujours approfondir l'articulation des politiques publiques au service des usagers.

Coconstruire les projets culturels, afficher les objectifs et les faire partager par un travail de médiation, d'accompagnement, d'expertise et d'ingénierie

Le développement d'une stratégie de projets culturels de territoire, permettant de faire mieux converger sur un bassin de vie les leviers d'action du Département à savoir, les subventions d'investissement liées aux contrats départementaux, celles de fonctionnement liées aux projets et dispositifs ainsi que l'ingénierie commence à porter ses fruits. 5 Communautés de communes en 2019 ont ainsi engagé une démarche de Fonds d'innovation pour un diagnostic culturel territorial. Partant d'initiatives de territoire, la mobilisation d'équipes projet d'agents de la Mission Culture et Tourisme autour des référents territoriaux apparaît comme un véritable levier pour accompagner la formalisation des projets et le renforcement des partenariats des acteurs locaux en matière de culture. 2020 doit pouvoir permettre l'amplification et l'approfondissement de ce mouvement.

• La stratégie d'innovation et de développement du tourisme en Alsace 2017-2021

Votée par les Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, respectivement les 8 et 11 décembre 2017, la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique Alsace pour la période 2017-2021 (SIDTA) répond à deux ambitions « Rêver d'Alsace » et « Vivre ses rêves en Alsace ».

L'appui au développement et à l'animation territoriale visera en 2019 à accompagner les projets touristiques dans le cadre de six thématiques d'excellence :

- Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce ;
- Prendre de la hauteur en Alsace ;
- L'Alsace prend soin de vous ;
- Savourer les étoiles et millésimes d'Alsace ;
- Vivre le fantastique des châteaux et cités fortifiées d'Alsace ;
- L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe.

Le pilotage renforcé de la Destination Alsace, à l'échelle des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, consolidant la marque Alsace, l'appui aux opérateurs du tourisme par Alsace Destination Tourisme pour le développement touristique, notamment dans le cadre des projets inscrits dans les contrats départementaux, et l'animation des thématiques d'excellences, pourront constituer des leviers d'action pour le développement des territoires et l'attractivité de l'Alsace. En 2020, l'intégration des personnels (5 ETP) du Pôle Qualité et Accueil de AAA à ADT participera de ce renforcement.

Dans ce contexte, de nouvelles dynamiques se mettent en œuvre. En 2020, la structuration du dialogue institutionnel entre la Région et les Départements alsaciens en matière de tourisme permettra de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de coopération dans les domaines suivants :

- les données transfrontalières notamment en lien avec la Conférence du Rhin Supérieur et le système GéoRhéna,
- la gouvernance renouvelée de l'opérateur alsacien ADT, avec une part plus importante de la Région dans la représentation (3 élus et le financement 10% du budget global)
- la création de nouveaux partenariats transfrontaliers (Schwarzwald Tourismus Gmbh)

En 2020, il est proposé de poursuivre le développement de réponses en matière de Tourisme et de Handicap en mettant en œuvre une étude approfondie sur les leviers et les potentiels du tourisme adapté, de mettre une focale sur l'itinérance, les sports de nature et le tourisme par le biais des contrats départementaux notamment.

Il est proposé que ces orientations stratégiques conduisent l'action des services du Département et mobilisent les moyens détaillés dans les rapports de propositions budgétaires inscrits dans l'axe 6 - Développement et animation du territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations définies pour la mise en œuvre du développement et de l'animation du territoire telles que proposées dans le présent rapport et qui correspondent aux objectifs suivants :

1. ADOPTER UNE VISION PARTAGEE DES ENJEUX ET DES LEVIERS D'ACTION POUR UN DEPARTEMENT 100% UTILE ET INNOVANT POUR LES BAS-RHINOIS ET LES ALSACIENS

1.1. Inscrire le développement territorial dans l'espace rhénan et la perspective d'une Collectivité Européenne d'Alsace

1.2. La mutation de l'engagement social invite à renouveler le soutien à la vie associative

1.3. La transformation numérique de la société pose le défi de l'agilité et de la digitalisation de l'action départementale

1.4. L'amélioration de la vie et de la qualité de vie renvoie à la nécessité d'une offre des services proche, utile et adaptée aux habitants

1.5. La demande de participation des citoyens conduit à développer la démocratie d'implication comme nouveau standard de la production des politiques publiques départementales

2. FAVORISER L'ALLIANCE DES TERRITOIRES ET DES COMPETENCES AU TRAVERS DE PARTENARIATS RENFORCES ET ELARGIS

2.1. Des modalités d'actions au service de l'alliance des territoires des compétences et des acteurs des territoires des compétences et des acteurs

2.2. Une ingénierie publique qui favorisera le développement et un aménagement durable

2.3. La définition et la mise en œuvre d'une stratégie Data pour favoriser l'émergence de réponses adaptées

2.4. La mise en œuvre d'actions nouvelles issues de la refondation de politiques publiques qui affirme le rôle levier central du Département en matière de développement local

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY